

Chers MM. Oppert et Boirie,

J'ai découvert comme vous avec indignation la manière dont un récent article du Monde a mis en cause la sincérité des déclarations d'intérêt que vous avez souscrites comme membres du comité scientifique de l'évaluation ex ante des systèmes d'étiquetage nutritionnel simplifié.

L'article indique, pour vous en faire grief, que vous auriez omis de déclarer des conventions passées entre vous et des entreprises pharmaceutiques.

Je vous confirme que de tels liens n'avaient évidemment pas à être déclarés puisqu'ils sont absolument dénués de rapports avec l'objet du comité scientifique et donc insusceptibles de vous placer en situation de conflit d'intérêt à l'occasion de l'activité du comité.

J'avais d'ailleurs, comme vous le savez, en qualité de président pressenti de ce comité, examiné l'ensemble des déclarations d'intérêt des personnes dont était envisagée la nomination et considéré qu'aucune d'elles ne disqualifiait une de ces personnes pour participer à ces travaux.

Il est très probable que si j'avais lu dans les vôtres l'indication de liens d'intérêt passés ou présents avec des entreprises pharmaceutiques, je vous aurais suggéré de disjoindre ces informations comme non pertinentes. Les déclarations de liens d'intérêt ne sont en effet pas des cv mais des outils opérationnels de prévention et de gestion des conflits d'intérêt. Elles ne peuvent jouer pleinement ce rôle que si elles sont, au cas par cas, adéquates aux activités en vue desquelles elles sont souscrites.

J'adresse copie de ce message, dont vous pouvez faire l'usage que vous jugerez bon, à Benoît Vallet et Christian Babusiaux ainsi qu'à l'ensemble de nos autres collègues du comité scientifique;

Bien cordialement à vous deux,

Noël Renaudin